

# PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Septembre 2011

## EDITO

Comme vous le savez les scrutins des CTA (comité technique académique) et CTM (comité technique ministériel) se dérouleront du 13 au 20 octobre 2011.

La CGT Educ'action insiste sur l'importance de ces votes afin de dire stop aux attaques du gouvernement que nous pouvons qualifier de véritable guerre contre tous les salariés du secteur public et privé (salaires, emploi, protection sociale, retraite, services publics ...).

Le nième plan d'austérité destiné à économiser sur les dépenses de l'Etat dans le cadre de la crise financière mondiale met une fois de plus les services publics et les fonctionnaires qui dans le collimateur de nos dirigeants.

Pourtant, depuis quelques temps, nombre de mesures ont déjà été prises par le gouvernement contre nos statuts (RGPP), nos rémunérations (PFR) et nos cadres d'emplois : réforme de la catégorie B, point d'indice, égalité professionnelle, financement de la formation professionnelle, pénibilité ont déjà été l'objet d'attaques sans précédent.

La CGT Educ'action dit que cette situation n'est pas une fatalité et qu'une autre politique est possible.

C'est la première fois que nous aurons à voter aux comités techniques. Avoir un siège dans ces instances nous permettra d'exister et défendre l'ensemble des personnels et nos professions.

**Votre avenir dépend de vous.**

**Du 13 au 20 octobre pensez à voter CGT afin de construire ensemble un syndicat de luttes et revendicatif.**

*Magali Giorgetti*

*Pôle ATSS*



## Sommaire

- p. 1 Edito
- p. 2 La PFR
- p. 2 Services académiques
- p. 3 Quatre années de dégâts

## La PFR n'avoue pas ses objectifs !

Depuis des années les attaques contre la fonction publique se multiplient, elles poursuivent l'objectif du démantèlement des services publics pour répondre aux exigences des milieux financiers et aux appétits du MEDEF qui compte récupérer les activités les plus juteuses assurées par ces services publics.

Conformément aux exigences des traités européens de Maastricht et d'Amsterdam, les budgets publics nationaux doivent s'inscrire dans un cadre pluriannuel contractualisé dans l'union européenne. Cette politique se traduit par une diminution des budgets dans presque tous les ministères. Les missions de service publique ne sont plus définies à partir des besoins sociaux de la Nation, mais à l'aune des seules contraintes financières.

Après la loi organique de loi de finances, la décentralisation ou encore la révision générale des politiques publiques, la prime de fonction et de résultats n'est que la nième mesure d'un arsenal qui prétend moderniser la fonction publique. Elle n'est en fait que la traduction de la politique ultra libérale des gouvernements successifs et de leur acharnement à détruire tous les repères et garanties collectives qui font l'histoire de notre Pays.

La logique d'individualisation des salaires que porte la PFR vise à bouleverser la gestion des personnels de la fonction publique en introduisant des méthodes de management du privé.

Derrière la volonté de mieux rémunérer les agents et de les responsabiliser, l'objectif est d'intéresser les agents à la réalisation de la réduction des coûts assignés au ministère et les amener à participer ainsi à la destruction du service public qui les emploie.

### La PFR comme moyen de diminuer le salaire

Depuis des années, la baisse continue du pouvoir d'achat est une réalité pour les fonctionnaires. Elle est encore plus durement ressentie lorsqu'on a un petit salaire. Avec la PFR, le gouvernement impose un pseudo débat sur le mérite pour détourner leur attention sur les questions du pouvoir d'achat et sur la nécessaire revalorisation des salaires.

La réalité est que la non revalorisation significative du point d'indice a entraîné un déclassement pour l'ensemble des fonctionnaires.

C'est l'illustration, si besoin était, du désengagement des gouvernements vis-à-vis des métiers de la fonction publique.

Si l'objectif du gouvernement était véritablement d'améliorer la rémunération des fonctionnaires, il commencerait par augmenter le point d'indice, ce qu'il ne fait pas.

Il préfère à cela une mesure aussi injuste qu'inefficace. Inefficace car elle oublie la dimension collective du travail des fonctionnaires, injuste car la PFR se fera au détriment de l'immense majorité du personnel et particulièrement au détriment des plus petits salaires.

**Ce système de rémunérations combattu par la Cgt, est celui qui a précédé la privatisation de France Télécom avec les conséquences que l'on connaît. C'est parce que la Cgt refuse de participer au processus de démantèlement du service public, qu'elle rejette un système qui loin de récompenser le mérite, entraînera une concurrence aussi inutile que détestable entre les fonctionnaires.**

*Jean-Louis Brunel*

## Services académiques : quel devenir ?

**Plus de 5 000 postes de personnels administratifs ont été supprimés depuis 2004 dans notre pays auxquels vont s'ajouter 400 autres postes de 2012 en 2013.**

Ces mesures ont concerné les EPLE et surtout les services académiques.

Au départ, les Recteurs ont essayé de minimiser les répercussions de ces suppressions dans les départements par la mutualisation de missions dans les inspections académiques. Par exemple, gestion des bourses du second degré de toute une Académie par une I.A., idem pour la gestion des retraites des personnels du 1<sup>er</sup> degré par une autre, etc...

Or, le constat que nous pouvons en faire est consternant : ces services mutualisés ont beaucoup de mal à fonctionner. C'est malheureusement logique : comment mieux fonctionner avec moins de personnels ? De plus, cette concentration s'est faite au détriment de la proximité des services : on a éloigné l'utilisateur des décideurs. Par exemple, en matière de bourse, ce système a montré une gestion plus stricte ayant des répercussions négatives pour des familles, souvent en difficulté, d'autant que la liaison avec le service de gestion se fait par téléphone. D'autres exemples pourraient être donnés.

Le bilan des mutualisations engagées a mis en évidence des dysfonctionnements liés au manque de personnel, associé à des applications métiers défaillantes - Chorus (comptabilité publique), Anagram (accidents et maladies professionnelles), Agebnet (sconet-bourses), DT-Ulysse (déplacements) –

Des C.I.O., des Centres médico-scolaires disparaissent avec toutes les conséquences induites pour les usagers que sont les enfants, les élèves, les médecins scolaires, les enseignants ...

Les personnels des Services Académiques sont inquiets pour leur avenir professionnel et s'interrogent sur les missions qui seront les leurs dans les années à venir. Depuis plusieurs années les services ont vu leur charge de travail s'alourdir du fait des suppressions de postes subies, d'un remplacement partiel des agents en congé long, d'une gestion nécessitant de plus en plus de contrôles, de fiabilisation avec des conditions de travail qui se dégradent ; la plupart des collègues travaillent en sur régime ce qui permet aux services de fonctionner.

Dans les I.A. les collègues voient des bureaux, des étages se vider – par exemple, I.A. de Pau, le Trésor Public vient de s'installer dans ces locaux libérés - et observent le départ de leurs cadres vers les universités.

La souffrance au travail est aujourd'hui d'actualité, en service académique comme en EPLE, due à ces restructurations imposées par la RGPP.

D'autres mesures sont prévues comme supprimer les services de validations dans les académies pour les regrouper au service de La Baule, des allocations de perte d'emploi, gérées aujourd'hui par les rectorats, à pôle emploi ... Le contrôle de la paye ne serait plus assuré, à terme, par la Trésorerie Générale. A qui cette fonction reviendra-t-elle ? Au service de gestion ? Cela n'est pas possible. Au privé ?

Compte tenu de la mise en place de SIRHEN (programme de rénovation des systèmes d'information de gestion des moyens et des personnels), beaucoup de questions se posent : comment cette nouvelle méthode de gestion va être mise en place ? Les postes des missions supprimées seront-ils réinjectés dans la gestion de personnel ? Les administratifs sont actuellement classés « sans spécialité » alors que notre métier va exiger des connaissances de plus en plus pointues avec des responsabilités grandissantes.

Quelle que soit la répartition proposée, les choix, les conséquences seront des conditions de travail de plus en plus difficiles et un service public rendu inefficace n'ayant plus les moyens de répondre aux besoins des usagers.

° La CGT demande l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des délocalisations des missions et le remplacement de tous les départs à la retraite.

° La CGT exige la création de postes statutaires basée sur les besoins réels en matière de services au public.

° La CGT revendique un Service Public d'Education de qualité, respectueuse des missions et des qualifications de ses personnels.

*Martine PERIMONY, S.A.E.N.E.S. Académie de Bordeaux*

## Quatre années de dégâts...

En tant que fonctionnaires mais aussi usagers des services publics, nous sommes doublement victimes de la RGPP. La RGPP, c'est quatre années de dégâts imposées par le gouvernement. Éducation, justice, police, impôts et même l'armée sont touchés. La révision générale des politiques publiques (RGPP), lancée en 2007 n'a épargné aucun service. Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux a généré en 3 ans la suppression de **90 000** postes.

Voici les conséquences :

**Le ministère de la défense** subit une amputation de **30 000** postes d'ici la fin de l'année (sur 320 000)

**Le ministère des affaires étrangères** perd **un tiers** de ses effectifs dans certaines ambassades.

**Au ministère de l'éducation**, depuis 2008, **48 000** postes d'enseignants ont disparu. C'est **4000 à 5000** postes d'administratifs supprimés. Très peu de postes ouverts aux concours de personnel d'orientation et de l'éducation. Nous assistons à l'augmentation de recrutement de vacataires, contractuels. Pour l'utilisateur, ce sont des classes de 30 élèves en collège et jusqu'à 40 en lycée (moyenne nationale). Le personnel ne comprend plus le sens de leurs missions de service public. La logique comptable nie toute dimension pédagogique et conduit à l'explosion du recours aux cours privés.

**Pour le ministère de l'intérieur**, **3500** postes seront supprimés dans la gendarmerie d'ici à la fin de l'année. Dans la police nationale, depuis 2010 tout grade et toute fonction confondue, c'est la disparition de **10 000** emplois, d'ici 2012. Leur mission devant quand même être accomplie, c'est 20 millions d'heures supplémentaires qui ont été effectuées par 14 500 policiers !!!

Pour pallier le manque d'effectif, l'État fait appel aux retraités, aux volontaires sur leur temps de repos et même recrute des agents de sécurité contractuels (de droit privé payé au SMIC). Il est même envisagé de faire appel à des milices de citoyens. Concrètement quand l'utilisateur fait le 17 « il y a le téléphone qui sonne, mais personne ne répond ».

**Au sein du ministère de la santé**, le taux de non remplacement des fonctionnaires de la santé est de **109%** (le Monde 12/07/11). Plus de **9 800** emplois supprimés en 2009 dans les hôpitaux publics dont **5 000** personnels soignants. Chiffre en augmentation en 2010. Les services non liés aux soins sont privatisés (entretien des locaux, travaux, cuisine....).

Dominique Guisti de la CGT santé & action sociale dit : « *les personnels sont très fatigués. Le turn-over très important, les personnels ne supportent plus de travailler à l'hôpital. Il y a des suicides.* » Les patients, quand ils en ont les moyens, se tournent vers le secteur privé. Au CHU de la Timone démission du professeur Nicoli, neurologue, spécialiste international des accidents vasculaires cérébraux (AVC) : "Je ne peux pas apporter de soins de manière optimale aux patients dans ces conditions" explique-t-il. "J'en avais aussi assez d'être d'astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pendant cinq ans."

**Au ministère de la justice** avec la refonte de la carte juridique, au 01/01/2011 ce sont 401 juridictions qui ont été supprimées, 21 tribunaux de grande instance fermés ainsi que 62 conseils des prud'hommes, 55 tribunaux de commerce, tribunaux d'instance et juridiction de proximité 178. C'est aussi à compter du 01/10/2011 la fin

de la gratuité de la justice : pour toute instance introduite en matière civile, commerciale, prud'homale, sociale ou rurale, devant une juridiction judiciaire ou, en matière administrative, devant les juridictions administratives, le paiement d'une taxe de 35 € sera exigé ! Pour l'utilisateur saisir la justice pour faire valoir ses droits risque de devenir un casse-tête, selon où l'on habite et selon les moyens financiers dont on dispose. Se pacser était gratuit, on s'adressait au tribunal d'instance, aujourd'hui les notaires sont aussi compétents mais ce n'est pas gratuit.

L'apposition des scellés était gratuit (tribunal d'instance), cette mission a été transférée aux huissiers, donc payante, l'établissement d'un certificat d'hérédité était gratuit (tribunal d'instance), aujourd'hui ce sont les notaires qui héritent de cette mission. Les usagers que nous sommes en font les frais et en subissent les conséquences !

**C'est aussi bien en tant qu'utilisateurs, fonctionnaires et syndicalistes que nous devons combattre la RGPP. Nous pouvons le faire ensemble, en nous syndiquant à la cgt et en participant aux manifestations du 27 septembre et du 11 octobre prochain.**

**Profitez de ces occasions, avant d'envoyer un message clair au gouvernement en votant CGT à l'occasion des élections professionnelles qui se tiendront du 13 au 20 octobre 2011 au sein de l'Éducation nationale.**

*Patrick Bongiovanni*



Administratifs  
septembre 2011

*Bulletin de contact et de syndicalisation*

*Je souhaite :*  *Prendre contact*  *Me syndiquer*

Nom..... Prénom .....

Statut : Adjenes [ ] - Adaynes [ ] - Saenes [ ] -

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Email .....

Établissement .....

Code postal ..... Ville .....

Retour à : CGT Educ'action, 263, rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex